

Discours de la députation de la commune de Villefranche-sur-Saône, qui invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Discours de la députation de la commune de Villefranche-sur-Saône, qui invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 51-52;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20203\\_t1\\_0051\\_0000\\_15](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20203_t1_0051_0000_15)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

Dôme, pour vous présenter l'argenterie des églises de son arrondissement. Ces richesses perdues jusqu'alors pour l'Etat sont véritablement précieuses aujourd'hui, puisqu'elles deviennent utiles à la République

Citoyens représentans, vous apprendrez sans doute avec plaisir que nous sommes à la hauteur des principes, il nous a suffi de parler le langage de la raison, et nous avons vu les communes de notre district s'empresser de nous porter elles-mêmes les vases d'argent renfermés dans leurs temples.

Citoyens Législateurs, nous sommes encore chargés de vous annoncer de la part de la Société populaire de Billom dont nous sommes membres, qu'elle a armé et équipé à ses frais un cavalier pris dans son sein et qu'elle fait don à la patrie de 195 chemises, 15 paires de souliers, 33 paires de bas, 36 aulnes de toile rousse, 6 paires de guêtres de toile, de l'étoffe pour autres 6 paires, et 17 paquets de charpie. 187 liv. en numéraire, 185 liv. en assignats, 2 paires de boucles, un cachet, un couvert, un calice avec sa patène et une tabatière, le tout en argent, et un fusil de munition. Vous voudrez bien ordonner aux ministres d'en faire la destination. Notre société nous charge en outre de vous offrir ses bras contre les conspirateurs qui voudraient attenter à vos jours si précieux et si nécessaire à la République (1).

[Billom, 20 vent. II] (2).

« Citoyens représentans,

Avant que la philosophie eut dissipé les erreurs religieuses et fanatiques, le peuple prosterné devant de vaines et froides images, se servoit de vases brillans pour offrir par les mains de leurs prêtres imposteurs des sacrifices qu'ils prétendaient avoir été ordonnés par l'Être suprême, mais inventés par eux, pour maintenir et leur argent et leur domination. Ce masque hideux qui couvroit la plus funeste hypocrisie est tombé; votre prudence et votre énergie ont fini de déchirer ce voile imposteur; le peuple a abjuré entièrement ses erreurs, il ne veut et ne reconnoit d'autre culte que celui que prescrit la raison à l'homme vertueux, et ce culte n'exige ni freins, ni ministres.

Recevez donc, Citoyens représentans, recevez les instrumens de ce culte mensonger, leur poids s'élève à 857 marcs 2 onces et 2 gros d'argent ou vermeil. Toutes les communes de l'arrondissement de notre district se sont empressées de venir les déposer en nos mains. Acceptez cet hommage des républicains du district de Billom, il est aussi pur qu'étoient dangereuses les erreurs pour lesquelles ces vases étoient consacrées. S. et F. »

GARDETON, TOURRAUD, MARGERIAS, PEPIN, FRANCON, CRIZIEN (secrét.).

UN MEMBRE. La commune de Billom, et le district dans lequel elle est située, a constamment donné les plus grandes preuves de civisme et fait les sacrifices les plus considérables à la cause de

(1) C 297, pl. 1015, p. 18. Signé: DUCOURTIAL, THOURRAUD.

(2) C 297, pl. 1015, p. 19.

la liberté; elle a fourni une foule de défenseurs à la patrie. Je demande la mention honorable de sa nouvelle offrande. — Décrété (1).

## 90

Un citoyen député de la commune de Nonancourt, district de Verneuil, département de l'Eure, remet aussi quelques objets du même genre (2).

[Minute du p.-v. de la Convention] (3).

Le citoyen Choumara, député de la commune de Nonancourt, district de Verneuil, département de l'Eure, se présente à la barre et dépose sur l'autel de la patrie au nom de ses concitoyens 99 marcs d'argenterie, plus 67 chemises, 7 paires de bas neufs, 5 paires de souliers neufs, 1 giberne, 3 baudriers pour sabres, 2 sabres d'infanterie, 1 habit uniforme, une culotte de drap.

Le président répond au député, lui accorde les honneurs de la séance et la Convention décrète la mention honorable et l'insertion au Bulletin (4).

## 91

Les citoyens Bresson-Durieux, Méranne (5) et Romanet, envoyés pour solliciter l'approvisionnement du district et de la commune de Villefranche-sur-Saône, invitent la Convention nationale à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

L'ORATEUR de la députation.

« Représentants d'un peuple libre,

Envoyés pour solliciter l'approvisionnement du district et de la commune de Villefranche-sur-Saône, nous nous trouvons témoins de vos sublimes travaux et des efforts des malveillants pour les troubler.

Des hommes investis de la confiance du Peuple ont osé tramer les complots les plus exécrables, ont eu la témérité de former le projet d'assassiner la représentation nationale et de renverser cette arche sainte d'alliance, enfin, de nous donner un maître... Ah les scélérats! ... notre indignation est à son comble! ... nous ne saurions la contenir! ...

Que la mort de ces traîtres expie donc bien vite un attentat aussi grand! que la terre s'ouvre sous les pas de ces hommes si criminels, de ces assassins de la Liberté! ...

(1) Débats, n° 548, p. 2; Mon., XX, 13; Batave, n° 401.

(2) P.V., XXXIV, 29. B<sup>m</sup>, 2 germ. (suppl<sup>t</sup>).

(3) C 297, pl. 1015, p. 20. De l'écriture de TALLIEN.

(4) Le c<sup>n</sup> CHOUMARA fit tenir en cours de séance une note à Tallien lui demandant un extrait du p.-v. constatant le dépôt des dons, afin qu'il puisse retourner chez lui.

(5) Ou Mavanne.

(6) P.V., XXXIV, 29.

Point de pitié! point de clémence! La France entière demande vengeance!

Eh quoi! Pères de la Patrie! Vos jours si chers aux Français seront toujours menacés

Parisiens! Vous braves vétérans de la Révolution, veillez sur ce dépôt auguste, vous en répondez à la République entière et nous devons vous le dire avec franchise, il ne peut être mieux placé.

Vos sollicitudes sur les dangers qu'ont couru les représentants du peuple, votre empressement à venir dans cette enceinte, renouveler votre dévouement pour la chose publique et témoigner votre attachement à la Convention nationale, vous assurent Parisiens, la reconnaissance et l'estime des Français!

Pères de la Patrie, Montagne sainte! Comité de Salut public et de Sûreté générale, vous tous les sauveurs de la République, comptez sur l'amour des Français, soyez assurés que tant qu'il en existera un seul, ses forces et sa vie seront employées à soutenir l'égalité, la liberté, l'auguste déclaration des Droits de l'Homme et à venger les outrages faits à la Représentation nationale.

Plus les despotes et l'aristocratie chercheront à nous lasser, plus ils inventeront de projets scélérats, plus ils multiplieront leurs complices, plus les citoyens redoubleront de zèle et d'énergie, de surveillance et de courage, tous seront des Brutus et des Scaevola.

Législateurs, point de trêve! Point de paix que les grands ne soient tous réduits en poudre. Tenez fermes au poste qui vous est justement confié, assurez le bonheur du peuple français, affermissiez son gouvernement et alors il vous sera permis de vous reposer dans le sein de votre patrie heureuse.

La faction exécrable qui vient d'être découverte a des rameaux épars sur toute la France; n'en doutez pas; depuis longtemps, elle méditait ses coups affreux. Depuis longtemps les bons citoyens, les aînés de la Révolution étaient travaillés en tous sens par des hommes perfides, dangereux et faux révolutionnaires, depuis longtemps, un système d'avilissement de la représentation nationale et de corruption pour ces citoyens était propagé dans tous les départements, vous tenez le fil de cette odieuse conjuration, vous ne l'abandonnez pas que le germe n'en soit arraché.

Représentants du peuple! nous vous renouvelons les sentiments francs et sincères des républicains de Villefranche-sur-Saône, tous se pénétreront bien vivement des maximes augustes que vous avez consacrées: «La vertu, la justice et la probité sont à l'ordre du jour».

Législateurs! elles sont dans nos cœurs, elles ont été et elles seront toujours le principe de nos actions. Nous vous avons pour modèle. Vive la République! Vive la Montagne! Vive les bons sans-culottes! Périront les traîtres et les intriguants» (1).

(1) C 299, pl. 1045, p. 22. Signé: BRESSON-DURIEUX, MAVANNE, ROMANET.

La section de Marat réclame, dans une adresse qu'elle lit à la barre, l'indulgence de la Convention nationale pour l'erreur momentanée dans laquelle l'avoient fait tomber des intrigans, aujourd'hui traduits au tribunal révolutionnaire (1).

L'ORATEUR.

Législateurs,

Une section jusqu'ici sans tache, une section inviolablement attachée aux principes sacrés que professa longtemps dans son sein le martyr de la liberté, n'a pu conserver, dans toute sa pureté, la gloire républicaine dont elle aimoit tant à se parer; elle est tombée dans l'erreur, dans une erreur qui pouvoit devenir funeste à la liberté. Une faute aussi grave vous étonne, sans doute, citoyens législateurs, elle nous étonne nous-mêmes; et descendus dans l'abîme, nous nous demandons comment nous y sommes tombés, par quel prestige on a pu nous voiler le piège tendu sous nos pas.

Rendus au calme de la réflexion, nous avons reconnu qu'une partie de l'assemblée avoit été despotisée par l'exagération du patriotisme et de la popularité, et l'autre partie comprimée par la terreur; nous avons reconnu encore que notre position étoit telle; qu'elle ne pouvoit changer que par la chute de nos oppresseurs.

Libérateurs de la patrie, nos courages, à l'aspect du crime où l'on vouloit nous entraîner, loin d'être abattus, prennent une nouvelle vie devant vous; vous pouvez les ranimer d'un seul de vos regards, alors redevenant ce que nous fûmes autrefois, nous nous croirons encore dignes de combattre dans les premiers rangs pour la cause de la liberté, et de mourir pour elle; car, législateurs, amis les plus chauds de cette divinité, seule digne de l'homme, la section ne s'est jamais portée aux excès qu'on lui reproche. Il est vrai qu'elle a déclaré qu'elle alloit voiler les droits de l'homme; mais elle a reconnu son erreur sur le champ, rejeté avec horreur cette idée. Les registres qui contiennent ses délibérations en font foi. *Vive la Convention nationale! Vive la Montagne! Vive le Comité de salut public! Vive le Comité de sûreté générale!* (2).

Le président lui fait une réponse qui, ainsi que l'adresse, sera insérée au bulletin (3).

LE PRESIDENT.

Citoyens,

Le nom que vous avez pris, l'antique gloire que votre section s'est acquise dans la révolution, vous imposent de grandes obligations. Nous ne

(1) P.V., XXXIV, 29. *J. Perlet*, n° 546.

(2) C 299, pl. 1045, p. 44. Signé: LÉCRIVAIN (v.-présid.), HOUDEYER (secrét.), LAMBERT, DEGEORGES (secrét.). Reproduit dans *B<sup>n</sup>*, 2 germ.; *Mon.*, XX, 20; *M.U.*, XXXVIII, 58; *Débats*, n° 552, p. 81.

(3) P.V., XXXIV, 29.